

info SIRTOM

Numéro 14 - Mai 2006

B U L L E T I N D ' I N F O R M A T I O N S T R I M E S T R I E L

Edito du bureau :

Depuis plus de dix ans maintenant, le SIRTOM a affirmé sa démarche de protection de l'environnement. Ainsi, toutes les actions mises en place (tri sélectif, déchèteries, ramassage des déchets végétaux, multiplication des conteneurs à verre,...) ont permis d'enfouir moins de déchets tout en maîtrisant le mieux possible les augmentations liées au traitement et à la collecte des ordures ménagères.

Tout ce que nous entreprenons grâce à votre forte implication nous permet d'entrevoir un avenir meilleur pour les générations futures. Sans vouloir abuser d'un concept parfois trop utilisé, le Développement Durable reste donc au cœur de nos préoccupations.

Au fil des débats qui ont eu lieu tant au comité syndical que dans les conseils communautaires (CCPO, CCPB et CCJ), la question du coût des ordures ménagères, et notamment son évolution, a fait l'objet d'échanges parfois assez vifs, mais toujours constructifs et conscients des réalités économiques nationales. **En effet, l'augmentation de cette année (+ 22 %) est importante et nécessite des éléments d'information que vous retrouverez dans ce nouveau numéro de l'info Sirtom.**

Force est de constater que ces évolutions suivent une tendance nationale qui n'épargne donc pas notre collectivité. Ainsi, nos démarches, engagées

en 2003, en direction du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et l'organisation de tables rondes porteront certainement leurs fruits un peu plus tard.

Aujourd'hui le gouvernement n'affiche aucune volonté pour faire évoluer la loi sur les déchets. Nous devons donc relancer nos députés et sénateurs en les alertant à nouveau sur cette situation fort préoccupante de la progression du coût des ordures ménagères.

Certes, le SIRTOM fait partie, selon l'étude de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), des collectivités où le coût de la gestion des déchets ménagers (ordures ménagères, traitement-collecte-tri et services supplémentaires) est un des plus faibles du département, et cela compte tenu des services rendus.

Notre régie syndicale y est pour quelque chose en permettant la réalisation de prestations dans le cadre du service public. Ainsi, et à partir de cette année, la collecte des déchets végétaux sera réalisée directement par le SIRTOM.

Comme vous pouvez le constater, malgré un contexte économique très défavorable, nous tentons de trouver des solutions plus économiques dans la gestion des déchets sans

pour autant sacrifier le service rendu. C'est pourquoi, le comité syndical du SIRTOM souhaite également pousser sa réflexion sur la mise en œuvre de solutions alternatives en matière de traitement.

Enfin, nous devons tous nous interroger sur le niveau de services rendus par le SIRTOM. En effet, depuis plus de 10 ans, les coûts liés au traitement notamment des déchets s'envolent. Si nous additionnons ces évolutions à celles du prix de l'eau et de l'assainissement, il est facile de constater que, associés, ces prix prennent de plus en plus de poids dans le budget des ménages, et ce quel que soit notre lieu de résidence: en Meurthe-et-Moselle ou ailleurs.

Nous devons donc ensemble poursuivre nos efforts en matière de protection de l'environnement, tant sur la consommation de l'eau que sur la réduction des déchets à la source ou sur le tri sélectif (car sans tri les évolutions du coût seraient supérieures) afin de limiter ces augmentations qui sont toujours trop fortes.

Le bureau du SIRTOM.

Le chiffre à retenir

78 %

C'est l'augmentation du coût de traitement de la tonne d'ordures ménagères sur la période 1996-2006. Ainsi, alors qu'en 1996 le coût de la tonne traitée d'ordures ménagères s'élevait à 36,83 euros TTC par tonne avec une TVA à 19,6 % ; elle atteint cette année 65,57 euros avec une TVA à 5,5 %. L'abaissement de la TVA est dû à l'application de la loi de finances de 1999, qui permettait lorsque le tri était mis en place de passer de 19,6 % à 5,5 %.

Sommaire

Page 1

Edito du bureau
Le chiffre à retenir

Page 2

Les finances en toute transparence

Page 3

La planète vous dit merci : Jœuf, ma propre ville !
Un geste pour l'environnement : Dompter son imprimante
Lu dans la presse : 2^{ème} édition de l'Eco-parlement des jeunes®

Page 4

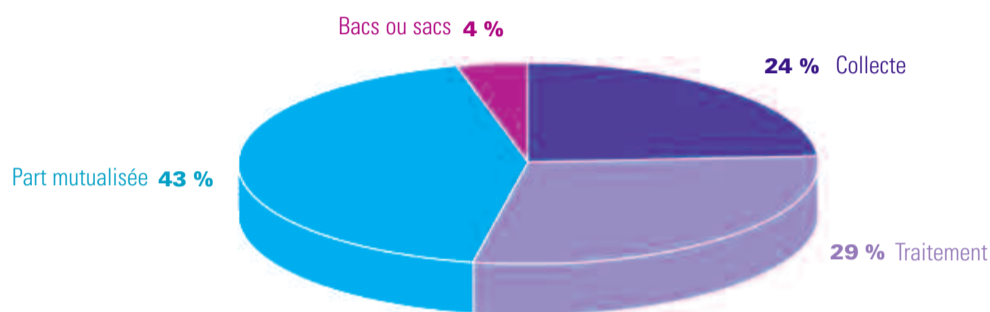
La collecte des végétaux, c'est reparti !
Note d'humeur : le verre ménager dans les poubelles
Informations sur le tri
Rattrapages des collectes pour les jour fériés
Vu sur le net
En bref : Distribution de sacs

Les finances

en toute transparence...

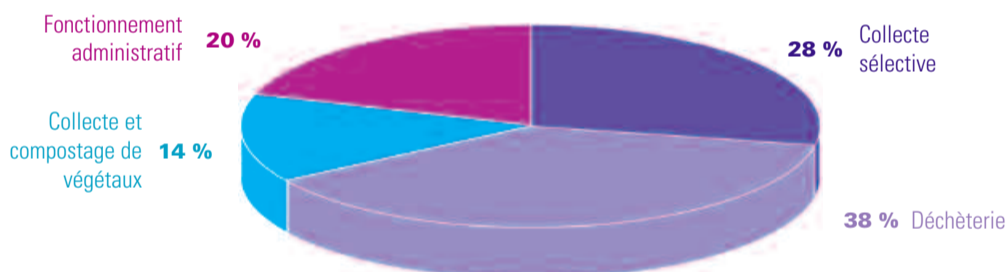
Pour l'année 2006, le comité syndical, composé de 62 membres représentant l'ensemble des 27 communes adhérentes s'est prononcé sur un produit attendu (somme des taxes d'enlèvement des ordures ménagères prélevées sur les communes du syndicat) de 4 034 929 euros, en progression de 21,38 % par rapport à celui fixé en 2005. Ce montant permet de financer sur une année civile l'ensemble du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Décomposition du produit attendu au titre de l'année 2006



La part mutualisée, dont le montant pour l'année 2006 est de **1 755 917 euros**, soit un coût à l'habitant de près de **33,50 euros**, intègre les services suivants :

Décomposition de la part mutualisée au titre de l'année 2006



Des augmentations subies, mais non provoquées...

Les évolutions budgétaires de 2005 à 2006 ont plusieurs explications. La progression continue des prix du pétrole a des conséquences majeures sur un certain nombre de postes du budget syndical. Pour les activités de collecte, l'augmentation est de 7,22 % pour les ordures ménagères et les objets encombrants, et de 4,24 % pour le tri sélectif. L'incidence du prix du gasoil est encore plus marquée pour tout ce qui relève de l'activité traitement des déchets ménagers. En effet, de 2005 à 2006, le prix de la tonne enfouie en décharge est passé de 60,56 euros TTC à 65,57 euros TTC, ce qui se traduit par un accroissement de ce poste budgétaire de plus de 22 %. Par ailleurs, les dépenses relatives aux déchèteries progressent de 12,11 %. La combinaison de deux facteurs tend à justifier cette variation. Le premier concerne la fréquentation toujours croissante des installations et donc des quantités déposées (exemple: progression de plus de 38 % du tonnage d'objets encombrants sur le site d'Homécourt). Le second est celui de la hausse des coûts de traitement comme indiqué précédemment.

Par ailleurs, le syndicat subit un tassement de ses recettes. Ainsi, ces dernières sont globalement en diminution d'un peu plus de 233 000 euros d'une année sur l'autre.

Un niveau de service complet...

Depuis une dizaine d'années, le SIRTOM n'a cessé de s'adapter aux directives réglementaires et aux évolutions dans le domaine de la gestion des déchets ménagers. Ainsi, les nombreuses actions engagées ont permis aux habitants de disposer d'une palette de services (mise à disposition de bacs roulants pour les communes qui en ont fait la demande, collecte en porte à porte des ordures ménagères et des objets encombrants, collecte sélective multimatériaux en porte à porte, mise en place de nouveaux conteneurs pour le verre ménager, collecte des déchets végétaux sur 24 communes, réseau de trois déchèteries pour couvrir l'ensemble du territoire syndical) très complète, comparativement à ce qui se pratique dans d'autres collectivités. Si l'on rapporte le produit attendu global de 4 034 929 euros de l'année 2006 à la population totale, le coût à l'habitant est de **76,97 euros**.

A titre d'information, une étude récente de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) sur les coûts et le financement de la gestion des déchets ménagers en Lorraine fait apparaître que pour le Département de Meurthe et Moselle la contribution moyenne à l'habitant est de **80,57 euros** pour un niveau de service rendu similaire à celui du SIRTOM.

Note explicative

- La collecte concentre l'ensemble des coûts relatifs au ramassage devant chez l'habitant des ordures ménagères et des objets encombrants.
- Le traitement prend en compte les coûts de mise en décharge des ordures ménagères et des objets encombrants collectés devant chez l'habitant, à savoir sur l'année 2005, un peu plus de 16 500 tonnes.
- La part "bacs ou sacs" correspond à la mise à disposition de bacs roulants pour stocker les ordures ménagères (communes concernées : Anderny, Les Baroches, Briey, Jarny, Joëuf et Ville sur Yron,) et à l'achat de sacs à déchets ménagers pour la commune de Tucquegnieux. Les montants financiers correspondant à ces prestations sont répercutés uniquement sur les villes citées ci-dessus.

Décomposition du produit attendu global pour 2006, taux de TEOM

Les taux sont votés par le Sirtom ou par les communautés de communes en fonction du produit attendu (Somme des taxes d'enlèvement des ordures ménagères prélevées sur les communes du syndicat) fixé par le Sirtom. Le produit attendu reflète le niveau de services rendu sur ces communes. (voir ci-contre)

Les valeurs absolues des taux sont fonction des valeurs locatives de chaque commune tout en sachant que les valeurs locatives sont plus fortes en milieu urbain qu'en milieu rural. C'est pourquoi les taux en valeur absolue sont plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain.

Communes	Nombre d'habitants	Produit attendu global pour 2006 (en euros)	Taux 2006
Anderny	226	16 943,08	14,10%
Anoux	293	19 144,83	15,93%
Auboué	2 858	203 491,74	12,30%
Avril	601	43 581,21	12,56%
Batilly	1 144	96 525,86	9,77%
Briey	5 230	454 759,82	12,05%
Doncourt	1 162	82 489,78	17,27%
Giraumont	1 178	85 144,78	16,00%
Hatrizze	700	47 239,02	12,52%
Homécourt	6 894	530 510,83	13,46%
Jarny	8 607	736 194,98	12,64%
Joëuf	7 533	606 476,68	13,46%
Jouaville	263	18 216,83	11,23%
Labry	1 605	79 232,24	8,17%
Lantéfontaine	707	50 160,70	13,29%
Les Baroches	325	22 600,28	15,88%
Mairy Mainville	487	34 119,21	14,31%
Mance	604	43 008,86	12,86%
Mancieulles	1 432	104 655,66	11,90%
Moineville	889	67 352,94	11,69%
Moutiers	1 948	136 668,46	10,84%
Puxe	106	7 596,47	17,50%
Saint Ail	338	20 591,59	17,97%
Trioux	1 892	141 513,17	13,44%
Tucquegnieux	2 760	193 256,44	13,31%
Valleroy	2 334	173 476,16	14,58%
Ville sur Yron	305	19 977,38	15,95%
TOTAL	52 421	4 034 929,00	

La planète vous dit merci...

Joeuf, ma propre ville !

Fin de l'année 2005, la ville de Joeuf lançait la campagne "Joeuf, ma propre ville". L'objectif de la municipalité avec cette campagne est de favoriser les comportements citoyens en matière environnementale. De nombreuses actions ont déjà été initiées dans ce sens, et d'autres vont se multiplier tout au long de cette année. Nous avons donc rencontré Marie Gayssot, vice-présidente de la commission environnement et cadre de vie.

Dans les multiples actions de sensibilisation prévues, a lieu prochainement la journée fleurie. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Cette journée se déroulera, cette année, le samedi 13 mai à partir de 8H30, en collaboration avec les espaces verts de la ville. Cette troisième édition permet à toutes les mains vertes de bonne volonté, de participer de manière citoyenne au nettoyage des berges de l'Orne. Les suggestions des bénévoles présents, pour nettoyer des endroits particuliers et délimités, seront prises en compte. Le matériel est bien sûr fourni pour les bénévoles. Les écoles sont invitées à participer à cette journée et d'ailleurs la grande section de la classe de maternelle Louise Michèle et plusieurs classes de l'école de Ravenne ont déjà répondu présentes à l'appel. Des plantations des berges de l'Orne sont également programmées sous la houlette des "Amis des berges de l'Orne". De plus, depuis deux années maintenant, une seconde partie de journée plus festive, est organisée au square du Printemps. Ainsi, sont proposés sur place une restauration et buvette par les comités de quartier, une vente de fleurs par un horticulteur jovicien et une prestation de composition de jardinières avec conseils avisés à l'appui. On attend pour cette journée le soleil, la bonne humeur et beaucoup de bénévoles bien sûr !

Quels sont les autres projets de la ville pour 2006 ?

Le concours des maisons fleuries et le concours départemental des écoles fleuries seront des temps forts comme chaque année. De plus, la ville est déjà décorée de 2 fleurs au palmarès des villes fleuries et vise la troisième fleur. Le fleurissement des quartiers va se poursuivre, notamment sur le haut de la rue Franchepré mais aussi le long de la rue du Commerce. Outre ces actions de fleurissement, il est nécessaire d'améliorer les pratiques du tri des déchets collectés sur la ville. C'est pourquoi des conteneurs à verre enterrés seront installés au cours de l'année pour inciter les gens à trier encore plus.

Enfin, personnellement, que faites-vous chaque jour pour la planète ?

Je trie tous les emballages qui peuvent être valorisés et je composte tous les déchets biodégradables.



3^{ème} édition de la journée fleurie

Deuxième édition de l'Eco-parlement des jeunes®

Pour l'édition 2006, l'Eco-parlement des jeunes® sera composé de plus de 3600 élèves provenant de 14 pays. Leur mission : rédiger sept lettres ouvertes pour l'environnement destinées à sept catégories d'acteurs influents de la société.

L'Eco-Parlement des jeunes® est un dispositif éducatif conçu en 2004 par Eco-Emballages en partenariat avec le Réseau Ecole et Nature, et porté par la société PRO EUROPE. Il propose aux jeunes européens âgés de 14 à 17 ans d'échanger et de débattre entre eux des problématiques environnementales concrètes et d'en saisir les responsables européens au plus haut niveau.

Pour cette deuxième édition, 120 classes de jeunes, provenant de 14 pays* soit plus de 3600 élèves ont été sélectionnées. Ils doivent désormais rédiger sept Lettres ouvertes pour l'environnement destinées à sept catégories d'acteurs influents de la société, choisis pour leur capacité à agir concrètement dans leurs domaines de compétences respectifs : des entreprises (industriels, agriculteurs, artisans), des chercheurs, des éducateurs, des journalistes, des responsables d'organisations non gouvernementales, des responsables de pouvoirs publics et d'organisations supranationales. Ces jeunes seront répartis dans sept Commissions internationales d'écriture, chacune responsable de la rédaction d'une Lettre ouverte à l'un des sept grands destinataires.

En France, 26 classes ont été sélectionnées sur présentation d'un projet jugé éducatif et présentant un intérêt environnemental par un jury spécialisé. Pour chaque classe candidate, les enseignants ont dû déposer un dossier décrivant le thème choisi, les noms des partenaires impliqués, les actions proposées, etc. Ainsi, les énergies renouvelables, la pêche, la pénurie d'eau, les emballages, ou encore l'éco-citoyenneté ont fait l'objet de nombreux travaux. La rédaction des lettres a commencé en janvier dernier. Elle doit se prolonger jusqu'en juin prochain. En octobre 2006, lors du Congrès Pro-Europe qui se déroulera à Paris, une délégation d'une centaine de jeunes se réunira pour présenter ces lettres ouvertes aux sept catégories d'acteurs. Au programme, interventions et partage d'expériences, d'idées, avec les congressistes, des tables rondes avec les personnalités dédiées, des interviews...

En France, l'Eco-Parlement des jeunes® est placé sous le haut patronage du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. L'alpiniste Laurence de la Ferrière, qui a rencontré les jeunes français fin mars à l'occasion d'une des rencontres nationales de l'Eco-Parlement des Jeunes® est cette année la marraine de l'opération.

Ce programme éducatif a été conçu selon les pratiques pédagogiques de l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD), avec pour principal objectif de mettre les jeunes participants en position d'agir, de se responsabiliser et au final d'acquiescer des modes de vie respectueux de l'environnement tant sur le plan de la nature, que des relations humaines. Une entreprise qui espérons-le portera ses fruits...

* Espagne, France, Belgique, Royaume-Uni, Canada, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Pologne, République slovaque, Hongrie, Lettonie, Turquie, Grèce.

Un geste pour l'environnement : Dompter son imprimante

L'imprimante reste l'un des appareils qui génère le plus de gaspillage, que ce soit à son travail ou chez soi. Alors que l'opération "Défi pour la Terre", lancée par Nicolas Hulot fête en mai ses un an et nous encourage à lutter chaque jour contre le gaspillage, il était temps de s'intéresser de plus près aux économies à réaliser.

Réduire le nombre de ses impressions

Avez-vous vraiment besoin d'imprimer sur papier ce que vous pouvez lire à l'écran ? Telle est la première question que vous devez vous poser avant de lancer une impression. Selon une enquête Lexmark/Ipsos, réalisée en avril 2005 auprès de 1000 entreprises européennes, les entreprises françaises dépenseraient plus de 400 millions d'euros par an en impressions inutiles (une page sur six n'est jamais utilisée). Outre ce surcoût, cela représente 1,2 million d'arbres sacrifiés pour rien. Il n'est pourtant pas si compliqué de limiter le nombre de ses impressions. S'il s'agit d'une simple adresse ou d'un numéro de téléphone, le recopier dans un calepin est peut-être suffisant. Si l'impression est nécessaire, au lieu d'utiliser des feuilles blanches, vous pouvez recourir à du brouillon et/ou imprimer recto/verso. Vous pouvez aussi compiler des données (copier-coller) afin d'imprimer une seule page pleine plutôt qu'au 3/4 vide. Sachez enfin que, selon une estimation de Pricewaterhouse Coopers, l'un des plus grand cabinet d'audit au monde, la consommation de papier s'accroît de 40 % à partir du moment où l'on utilise une messagerie électronique

Recycler les cartouches d'impression et le papier

Plus de 40 millions de cartouches d'impression sont utilisées en France chaque année (350 millions en Europe). Sur ce nombre, seulement 15 % d'entre elles sont recyclées alors que ce taux atteint 55 % aux Etats-Unis ou 35 % en Allemagne. Il existe pourtant de nombreux

organismes qui se proposent de recycler vos cartouches et d'utiliser le bénéfice réalisé à des œuvres humanitaires. On peut par exemple citer l'initiative "cartouches solidaires" ou encore celle de la société LVL qui a conclu un accord de partenariat avec la Fédération des Maladies Orphelines. Chaque année, elle reverse une partie de ses revenus à l'association (37076 euros en 2004). De plus, le SIRTOM lui-même s'est engagé aux côtés de la société Recyclade, dans le recyclage des cartouches. Ainsi, il vous suffit d'apporter vos cartouches en déchèterie pour que ces dernières soient recyclées. Par ailleurs, les entreprises françaises ont encore un gros effort à fournir en matière de recyclage du papier (qu'il soit imprimé ou qu'il provienne de magazines). Dans la mesure où le papier de bureau est considéré comme un déchet industriel, il ne relève d'aucune législation. Mais des solutions ingénieuses commencent à se mettre en place : vous pouvez par exemple broyer le papier et l'utiliser comme matériau de rembourrage pour l'expédition de produits fragiles.

Eteindre son imprimante après utilisation

Si on a pris l'habitude de couper son ordinateur une fois notre journée de travail terminée ou lorsqu'on ne l'utilise plus chez soi, il n'en va pas de même avec l'imprimante. Comme d'autres appareils électriques (chaîne hi-fi, magnétoscope, lecteur DVD, téléviseur, antenne parabolique)... les imprimantes restent souvent branchées 24 heures sur 24. Il faut savoir que les veilles consomment 150 à 500 kWh par ménage et par an, soit la consommation d'un réfrigérateur sur la même période !

La collecte des végétaux, c'est reparti !

Comme en 2005, où elle a rencontré un franc succès, la collecte de déchets végétaux en porte à porte sera mise en place, dès le 29 avril 2006, à raison d'un ramassage par semaine jusqu'au 30 octobre 2006. Les végétaux devront être disposés la veille au soir du ramassage dans des poubelles ouvertes ou des sacs ouverts, le plus pratique et le plus esthétique étant les poubelles ouvertes. Les branches et branchages devront être ficelés.

Attention ! Les végétaux mis en vrac sur le trottoir ne seront pas ramassés.

Ne font pas partis des végétaux et ne seront donc pas ramassés :

- les déblais, gravais, décombres et débris provenant de travaux
- les souches, branches et arbustes d'un diamètre supérieur à 10 centimètres
- les végétaux comportant des plastiques, métaux et autres imputrescibles.

Planning de collecte

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Doncourt	Briey	Batilly	Avril	Anderny
Giraumont	Hatrive	Homécourt	Mairy-Mainville	Anoux
Jarny	Jœuf	Lantéfontaine	Mancieulles	Mance
Jouaville	Moineville	Les Baroches	Trieux	Tucquegnieux
Puxe	Valleroy	Moutiers		

!!!Attention!!! Rattrapage des jours fériés :

- Pour la collecte des lundis 1^{er} mai, 8 mai et 5 juin, les ramassages auront lieu les samedis 29 avril, 6 mai et 3 juin.
- Pour la collecte du mardi 15 août, le ramassage aura lieu le samedi 12 août.
- Pour la collecte du vendredi 14 juillet, le rattrapage aura lieu le samedi 15 juillet.

Note d'humeur

Le verre ménager dans les poubelles

Toujours et encore la même chanson. En 2005, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette question. Vraisemblablement le message, que nous souhaitions faire passer, n'a pas été entendu, puisque le phénomène persiste. Pourtant, nous avons dépensé toute notre énergie dans la bataille en distribuant des messages dans les boîtes aux lettres par le biais de nos agents de collecte, en effectuant des actions de terrain, en relayant le message auprès de vos élus. Malgré toutes ces actions de proximité, le but poursuivi n'a pas été atteint. Qu'à cela ne tienne, nous accentuerons nos démarches. Nous vous rappelons que collecter le verre ménager présente un double intérêt : environnemental sachant que ce matériau est recyclable à l'infini, et sécuritaire pour éviter tout accident avec les agents chargés du ramassage de vos déchets.

Alors, pensez à vos enfants et à nos agents, déposez vos bouteilles ou flaconnages en verre dans les conteneurs mis à votre disposition dans votre commune !



Rattrapages des collectes d'ordures ménagères pour les jours fériés jusqu'en juillet 2006

Lundi 8 mai

- Pour les villes de **Jarny, Avril, Lantéfontaine, Les Baroches**, le rattrapage aura lieu le **mercredi 10 mai**. Les habitants concernés sont priés de sortir les poubelles la veille au soir.

- Pour les villes de **Joeuf, Homécourt, Moutiers, Moineville**, le ramassage est reporté au **jeudi 11 mai**. Les habitants concernés sont priés de sortir les poubelles la veille au soir.

- Pour la ville de **Trieux**, le rattrapage aura lieu exceptionnellement le **vendredi 5 mai**. Les habitants concernés sont priés de sortir les poubelles la veille au soir.

Jeudi 25 mai

- Pour les villes de **Jarny, Joeuf, Homécourt, Moutiers, Moineville, Hatrive, Mance, Mancieulles, Mairy-Mainville et Briey**, la tournée aura lieu normalement le **jeudi 25 mai**. Les habitants concernés sont priés de sortir les poubelles la veille au soir.

Lundi 5 juin

- Pour les villes de **Jarny, Avril, Lantéfontaine, Les Baroches**, le rattrapage aura lieu le **mercredi 7 juin**. Les habitants concernés sont priés de sortir les poubelles la veille au soir.

- Pour les villes de **Joeuf, Homécourt, Moutiers, Moineville**, le ramassage est reporté au **jeudi 8 juin**. Les habitants concernés sont priés de sortir les poubelles la veille au soir.

- Pour la ville de **Trieux**, le rattrapage aura lieu exceptionnellement le **vendredi 2 juin**. Les habitants concernés sont priés de sortir les poubelles la veille au soir.

Vendredi 14 juillet

- Pour les villes de **Jarny, Ville-sur-Yron et Briey** le rattrapage aura lieu le **mercredi 12 mai**. Les habitants concernés sont priés de sortir les poubelles la veille au soir.

- Pour les villes de **Joeuf, Homécourt, Auboué, Valleroy**, le ramassage est reporté au **mardi 18 juillet**. Les habitants concernés sont priés de sortir les poubelles la veille au soir.

Informations sur le tri

- Bonne nouvelle ! Les bouteilles d'huile alimentaire peuvent désormais être recyclées. En effet, les technologies dans ce domaine ont progressé. Ainsi, les usines françaises sont depuis peu toutes équipées de lavage à chaud pour les paillettes de matière plastique et de systèmes performants pour le traitement des eaux. Les bouteilles d'huile sont donc acceptées par les recycleurs. Il faut tout de même prendre soin de bien les vider avant de les mettre dans le sac de tri afin de ne pas graisser les autres emballages, notamment le papier et le carton.



- Enfin, nous vous rappelons qu'il est important de bien vider les bouteilles en plastique, les canettes ou tout autre emballage que vous mettez dans le sac de tri. D'une part, parce que ces emballages remplis de liquide compliquent le travail des personnes qui travaillent sur la chaîne de tri, et d'autre part, ce liquide est susceptible d'être considéré comme un refus de tri, ce qui peut alourdir la facture...

Vu sur le net

Il existe de plus en plus de formations aux métiers de l'environnement. Et les structures d'aide à l'orientation ne sont pas toujours à même de renseigner les jeunes qui viennent les consulter. Ce site permet, aux étudiants notamment, de se renseigner sur les métiers et les cursus proposés dans ce domaine. Des offres d'emploi sont également mises en ligne, ainsi que toute une série de conseils utiles pour rédiger son cv et sa lettre de motivation.

www.emploi-environnement.fr

En Bref : Distribution de sacs de tri sélectif

Pour la quatrième année consécutive le SIRTOM du secteur de Briey, Vallée de L'Orne et Jarnisy effectuera la distribution des sacs du tri sélectif sur les communes du syndicat (excepté Tucquegnieux et Ville sur Yron) du 2 mai au 2 juin inclus.

La distribution se fera en porte à porte par un agent représentant le Sirtom et facilement identifiable par un badge sur lequel apparaîtra le logo du syndicat.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres vous informant de la conduite à tenir.

Les services du SIRTOM se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire au 03.82.20.22.00.